

28 octobre 25

RÉUNION GÉNÉRALE AU  
NORMANDY  
– 16 OCTOBRE 2025 PRÉSIDENT : PMC J.  
DAY

Comité :

PMC : LCol Jeff Day, 2 CMBG	Présents
VPMC : Maj Chris Mack, 2 CER	Présent
Finances : Maj Jessica Decaire, 4 CDSG Corp Svcs	Absent
Secrétaire : Capitaine Thomas Van Delinder, 2 CMBG HQ	Déployé
Armée de l'air :	Vacant
SOF : Capitaine Pamela Turney	Absente
Marine : SLt Lindsay Little	Absente
Infrastructure : Capitaine Nicholas Bomers, RPOps	Absente
Divertissement et sport : Capt John Byrtus, 2 CMBG HQ	Déployé
Famille : Melissa Dysktra, 2e escadron Sig	Absente
Sous-titres : Capt Alaa Elfoulie	Présent
Vivant sur place : Capitaine Sara Pulumbo, 2 Fd Amb	Présent
IT : Capitaine Ethan Lockie, 4 CDSG Sig Sqn	Absent
Responsable du mess : Erin McCarthy	Présente

Présents

Environ 65 membres au départ (77 au moment des motions). Conformément à l'article 4.4.2 des statuts de l'IAW NOM, en raison des exigences du service, le quorum pour cette réunion a été fixé par le commandant à 40 membres ordinaires, ce qui a été dépassé.

POINT	DISCUSSION	ACTION
I.	<p>PMC (LCol Day) : L'objectif de la réunion est d'aborder les difficultés financières actuelles. Le mess dépense actuellement beaucoup plus qu'il ne gagne, et des solutions sont nécessaires pour gérer les coûts et les recettes. Les ajustements possibles comprennent des changements dans la fréquence des TGIF, les politiques concernant les enfants lors des événements et une augmentation des cotisations au mess.</p> <p>Question (Maj Murray 1 RCR) : Pourquoi les commandants d'unité n'ont-ils pas été invités ?</p> <p>Réponse (PMC) : Les commandants ont été exclus afin d'éviter toute influence perçue sur leurs subordonnés. L'objectif est de permettre une discussion ouverte et respectueuse entre les membres.</p>	PMC

II.	<p><b>RAPPORTS DES COMITÉS</b></p> <p>Projet Patio :</p> <p>Contrat approuvé et signé par l'entrepreneur, prêt à être signé par le CO pour un montant de 163 800 \$. Le contrat comprend de nouvelles dalles de patio et une nouvelle clôture. Des fonds supplémentaires devront être alloués pour un nouvel éclairage après les travaux prévus dans le contrat. Les travaux sont reportés au printemps 2026, ce qui signifie que les dépenses apparaîtront dans le prochain exercice financier. La charge d'amortissement pour le patio, d'environ 1 200 \$ par mois, apparaîtra dans les registres financiers l'année prochaine. Des bénévoles devront superviser le projet l'année prochaine.</p> <p>Représentant du logement : Travaux en cours pour réparer le mobilier (tables et chaises). Recherche d'un bénévole ayant des compétences en menuiserie pour aider.</p> <p>Souvenirs et revitalisation du mess : les unités sont encouragées à apporter des souvenirs à accrocher dans le mess (sur le mur de la salle principale, en face de la cheminée). Les objets doivent pouvoir être recouverts lors d'événements privés. Des efforts supplémentaires seront faits pour moderniser et améliorer l'entrée principale.</p>	REPS
III.	<p><b>APERÇU FINANCIER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget consacré aux divertissements a dépassé de 12 000 dollars celui de l'année précédente ; le budget alimentaire a également été dépassé.</li> <li>Septembre a été le premier mois où le bar a réalisé un bénéfice.</li> <li>Les dépenses liées au TGIF dépassent le budget d'environ 17 000 \$.</li> <li>L'annulation du TGIF permettrait de presque équilibrer le budget, mais ce n'est pas souhaitable.</li> <li>Déficit annuel prévu d'environ 40 000 dollars ; un ajustement budgétaire est nécessaire.</li> <li>VPMC a montré que l'augmentation des cotisations de 1 \$ par mois pourrait générer environ 10 000 \$ supplémentaires.</li> <li>Les alternatives comprennent une légère augmentation des prix au bar ou l'offre de boissons spécialisées.</li> </ul>	VPMC
IV.	<p><b>DISCUSSION : PROGRAMMATION TGIF</b></p> <p>Principaux enjeux : La participation au TGIF est dominée par 14 à 15 familles. Les non-membres de la famille invoquent un manque d'intérêt pour les événements axés sur la famille. Les frais actuels de 10 \$ par invité sont insuffisants pour couvrir les coûts (coût réel d'environ 14 \$ par personne).</p> <p>Options discutées : réduire la fréquence du TGIF, modifier sa structure ou alterner entre des événements familiaux et des événements réservés aux membres.</p> <p>Options TGIF envisagées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la structure actuelle (hebdomadaire, familial).</li> <li>Alternance hebdomadaire (famille vs membres).</li> <li>TGIF hebdomadaire avec un vendredi familial par mois.</li> </ol> <p>À ce stade, plusieurs questions et opinions ont été soulevées concernant les raisons d'être des TGIT et TGIF, l'occasion offerte aux conjoints de se rencontrer lors des TGIF familiaux, et la culture du mess le jeudi par rapport au vendredi. Le capitaine Thompson a évoqué la mauvaise image que renvoie le fait que les officiers subalternes doivent servir les familles des officiers supérieurs lors des TGIF. Le PMC a demandé au responsable du mess d'étudier les moyens de faire en sorte que les TGIF familiaux soient à l'avenir en libre-service ou que les participants membres participants.</p>	PMC

	<p>Un membre a demandé s'il serait possible d'organiser des TGIF familiaux supplémentaires pendant l'été (en dehors de la saison de hockey). Le PMC a répondu qu'il envisagerait d'ajouter des événements supplémentaires l'été prochain.</p> <p>Motion du Maj Ernst : Que le mess adopte l'option 3 : maintenir les TGIT et TGIF hebdomadaires, avec les familles invitées une fois par mois.</p> <p>Appuyée par : le major Henderson-Miville / le capitaine Porter</p> <p>Vote : Motion adoptée (majorité en faveur, une opposition – Lt Szabo). Précision : le terme « enfants » désigne toute personne âgée de moins de 19 ans. Le prix (10 \$) sera examiné séparément.</p>	
V.	<p><b>DISCUSSION : COTISATIONS</b></p> <p>Les cotisations au mess n'ont pas augmenté depuis au moins 10 ans. Le PMC a pris note du déficit mensuel et du déficit annuel prévu. Bien que la trésorerie soit saine, <b>avec un peu plus de</b> 300 000 dollars, 163 000 dollars sont consacrés au projet de terrasse et, compte tenu du déficit actuel, cela nous mettrait très rapidement dans une situation financière difficile.</p> <p>Question : Le major Murray a demandé quel était le solde bancaire minimum que nous devions maintenir. Il a demandé si nous devions fixer un montant.</p> <p>PMC : 50 000 dollars selon la Constitution. Le PMC a expliqué que nous devons progressivement constituer une trésorerie sur plusieurs années afin de pouvoir la dépenser pour des projets plus importants comme le patio lorsque cela est nécessaire. Le comité du mess examinera le cycle de dépenses à plus long terme afin de voir s'il est possible de prévoir ces coûts plus importants grâce à une étude Real Engineer ou une enquête similaire.</p> <p>Motion initiale : augmenter les cotisations de 1 \$ (proposée par le lieutenant Cale, appuyée par le capitaine Faller). Après discussion, le lieutenant Cale a amendé sa motion pour proposer une augmentation de 5 \$ par mois.</p> <p>Amendement : augmenter les cotisations de 5 \$ par mois.</p> <p>Vote : Pour – 41, Contre – 36. Motion adoptée. Date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2026.</p> <p>Le PMC a estimé que l'entrée en vigueur de cette modification en janvier donnerait au comité l'occasion d'en évaluer l'impact et de la présenter aux membres lors de l'assemblée générale annuelle en mars.</p> <p>Un membre a demandé si nous pouvions envisager de moduler les cotisations au mess en fonction du grade. Le PMC a répondu que le comité ou le responsable du mess se pencherait sur la question et répondrait lors de la prochaine réunion du mess.</p>	PMC
VI.	<p><b>MODIFICATIONS DE LA CONSTITUTION</b></p> <p>Motion : Adopter les trois motions présentées à la diapositive 17 (voir ci-dessous) et corriger la référence peu claire selon laquelle le port d'une coiffe est toujours autorisé au mess à la section 12.5.1.</p> <p>1. Section 5 a. Ajouter les tâches suivantes au représentant Innovation :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Rechercher et proposer des idées de cadeaux de départ et les présenter au PMC ;</li> <li>2) Veiller à ce que les coûts des cadeaux de départ restent dans les limites du budget approuvé ; et</li> <li>3) Autres tâches assignées par le PMC</li> </ol>	VPMC

	<p>2. Section 7.2.2 a. Supprimer « Les frais de mess seront facturés au prorata quotidien pour toute période inférieure à un mois. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce contenu est obsolète et doit être supprimé afin de s'aligner sur la norme des frais mensuels pour les mess au Canada.</li> </ul> <p>3. Section 8.3.3 et annexe 12 a. Supprimer la référence aux coûts fixes et aux frais de location pour les réceptions privées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charger le responsable de la gestion des tâches d'adapter les frais liés aux réceptions privées en fonction de l'ampleur de l'événement et du nombre de participants (par exemple, les événements de moindre envergure, tels que les fêtes pré-natales et les réceptions organisées en dehors des jours de grande affluence, bénéficieront de frais fixes moins élevés). Fixer les frais pour les membres à 50 % des frais pour les non-membres, conformément aux frais fixes actuels de 1 000 \$ par non-membre et 500 \$ par membre.</li> </ul> <p>Proposé par : Maj Ernst Appuyé par : Capt Porter Résultat : motion adoptée à l'unanimité.</p>	
VII	<p>DISCUSSION OUVERTE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suggestion de présenter une « estimation d'appréciation » annuelle afin d'indiquer les coûts à long terme et de prévoir les dépenses importantes (10 à 20 ans).</li> <li>• Le PMC a convenu que le maintien d'un léger excédent annuel aiderait à financer périodiquement les achats importants.</li> <li>• Discussion sur le suivi de la participation aux TGIT/TGIF — collecte de données en cours. Il a été précisé que l'on ignore encore dans quelle mesure le fait de limiter le nombre d'enfants participant aux TGIF aura une incidence sur la participation des autres membres.</li> <li>• Un membre a suggéré que le TGIT ne devrait pas être obligatoire. Le PMC a conseillé au membre d'en discuter avec sa hiérarchie.</li> <li>• Le PMC a invité toute personne disponible ou désireuse de rejoindre le comité du mess.</li> </ul>	
VII	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>Motion de levée de la séance : proposée par le major Blaine, appuyée par le major Ernst. La séance est levée.</p>	

(Déployé)

DAY,  
JEFFREY 701

Signé numériquement par  
DAY, JEFFREY 701  
Date : 29/10/2025  
08:37:24 +02'00'

T.J. Van Delinder

(Date)

J.N. Day

(Date)

Capitaine

Secrétaire

Lcol

PMC en vigueur à compter  
du 20 juin 2025

**REMARKS:**

LAFORGE, Signé numériquement par  
ANGIE JBHD ANGIE @JBH  
44,0{4,0,,9

A. Laforge (Date)  
A/Directeur adjoint PSP

### RECOMMANDÉ / NON RECOMMANDÉ

LANE  
NATHAN 4G8 D Signé numériquement par  
025 10 29 11 37 41  
4 / . , ,

N. Lane (Date)  
Sr. Mgr PSP

### APPROUVÉ / NON APPROUVÉ

TRENHOLM,  
SEAN 537

S.D.C Trenholin (Date)  
Col  
Comd 4 CDSG